

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

OBJET : Ouverture de crédits budgétaires 2024 – budget M 57 Commune

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Vu la délibération n°2022-073 du conseil municipal en date du 21 septembre 2022, portant adoption de la mise en place de la nomenclature comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, du budget principal de la Commune et des budgets qui s'y rattachent ;

Vu la délibération n°2023-035 du conseil municipal en date du 30 mars 2023, portant adoption du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération n°2023-049 du conseil municipal en date du 21 juin 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget 2023 de la commune ;

Vu la décision municipale n°2023-054 en date du 17 août 2023, portant sur les virement de crédits n°1-2023 du budget général de la commune ;

Vu la délibération n°2023-076 du conseil municipal en date du 17 novembre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget 2023 de la commune ;

Vu la décision municipale n°2023-071 en date du 7 décembre 2023, portant sur les virements de crédits n°2-2023 du budget général de la commune ;

Il est proposé d'ouvrir des crédits dans la limite autorisée, ces derniers étant repris dans le budget 2023 :

M57		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 000 €
2031	Frais d'études	75 000 €
2051	Concessions et licences	35 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 000 €
21312	Bâtiments scolaires	30 000 €
216111	Œuvres et objets d'art	50 000 €
21318	Autres bâtiments publics	70 000 €
21838	Autre matériel informatique	20 000 €
21841	Autre Matériel de bureau et mobilier	25 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	906 000 €
2313	Constructions	586 000 €
2315	Travaux de voirie	320 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de crédits budgétaires 2024 sur le budget M57 de la Commune dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le **20 DEC. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **20 DEC. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Nicole VENTEUX